



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Charleville  
Mézières



Ministère  
**Culture  
Communication**  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
**Grand Est**

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# OAP 1 - Îlots traversants « Nevers Euskirchen »

Élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Version finale du projet PSMV. Le 4 octobre 2019.

Maîtrise d'ouvrage:

**DRAC Grand Est**  
3 Faubourg Saint-Antoine  
51037 Châlons-en-Champagne cedex  
T 03 26 70 36 75  
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

**Toporama paysagistes**  
paysagistes dplg  
(mandataire)  
3 avenue Marguerite Renaudin  
92140 Clamart  
T 01 70 28 82 82  
contact@toporama.fr  
www.toporama.fr

**HRP Architecture**  
Hélène Removille architecte dplg  
architecte du patrimoine  
(co-traitant)  
37, avenue de Clichy  
75017 Paris  
helene.removille@hrp.archi  
www.hrp.archi

TOPO  
RAMA

HRPARCHITECTURE



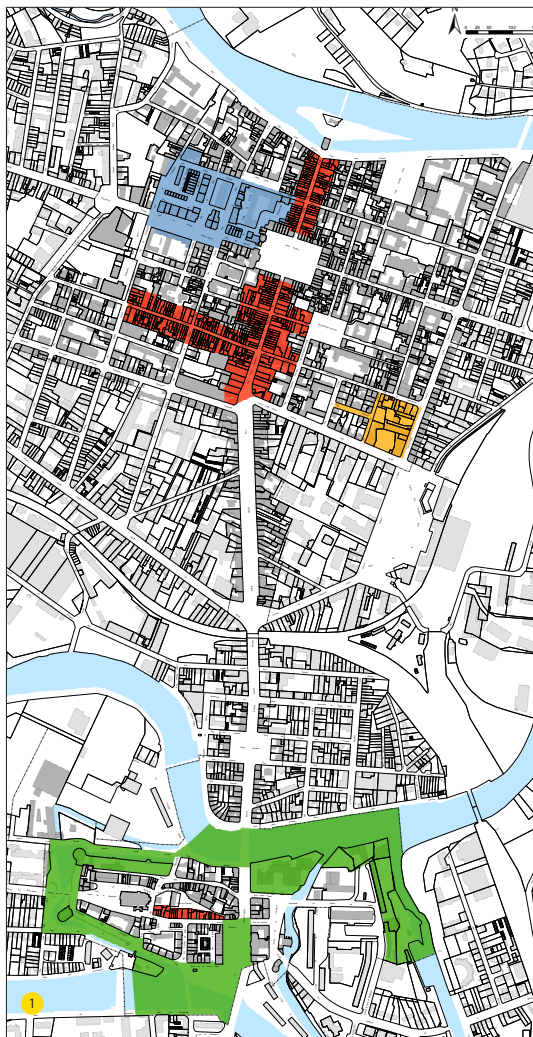
---

1. Emprise	3
2. Histoire	9
3. Orientations de projet	23

# 1. Emprise

---

OAP «îlots traversants  
Nevers Euskirchen



Zoom

<sup>1</sup> D'après: plan cadastral.

Îlots Nevers, marché, îlot Euskirchen, place de Nevers et rues adjacentes.



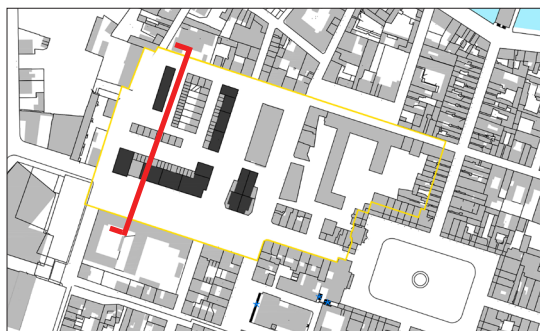
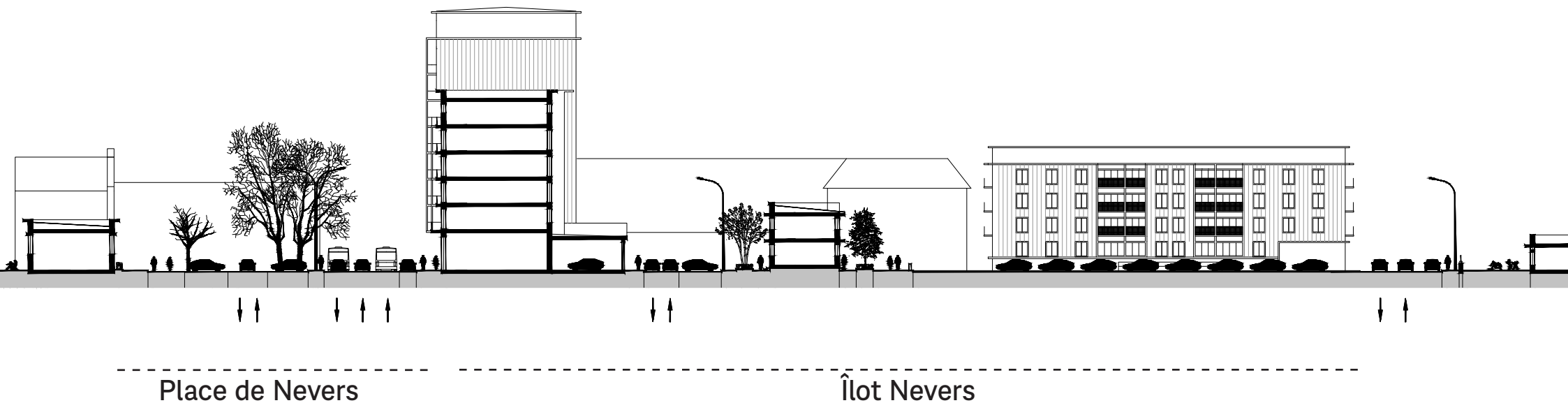


Euskirchen



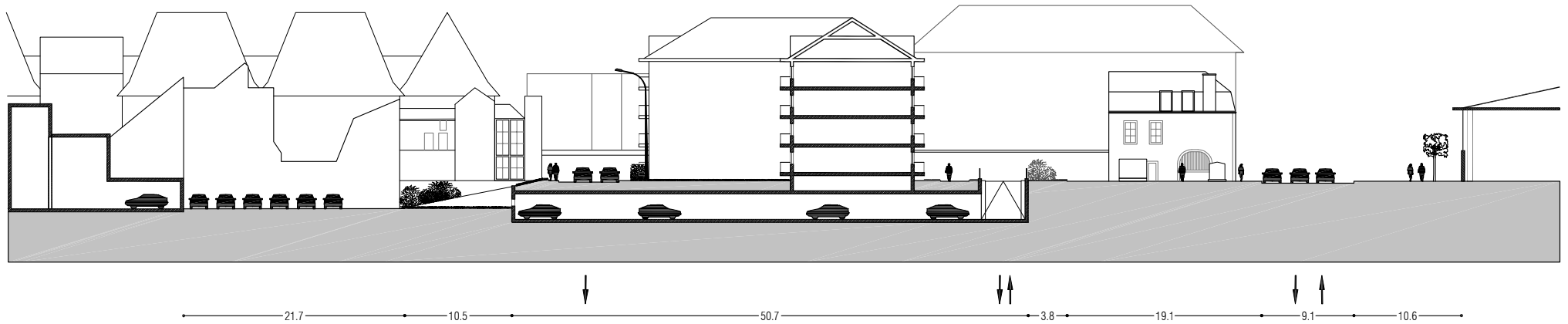
Euskirchen et Nevers

# ÎLOT NEVERS, ÉTAT ACTUEL

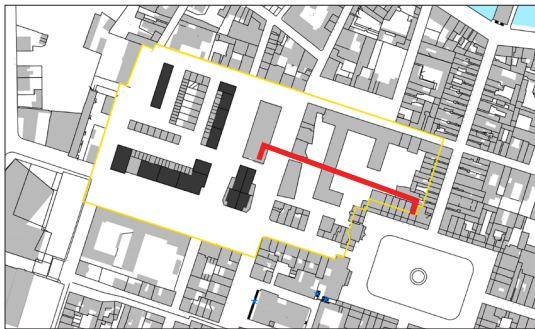




# ÎLOT EUSKIRCHEN, ÉTAT ACTUEL



Îlot Euskirchen



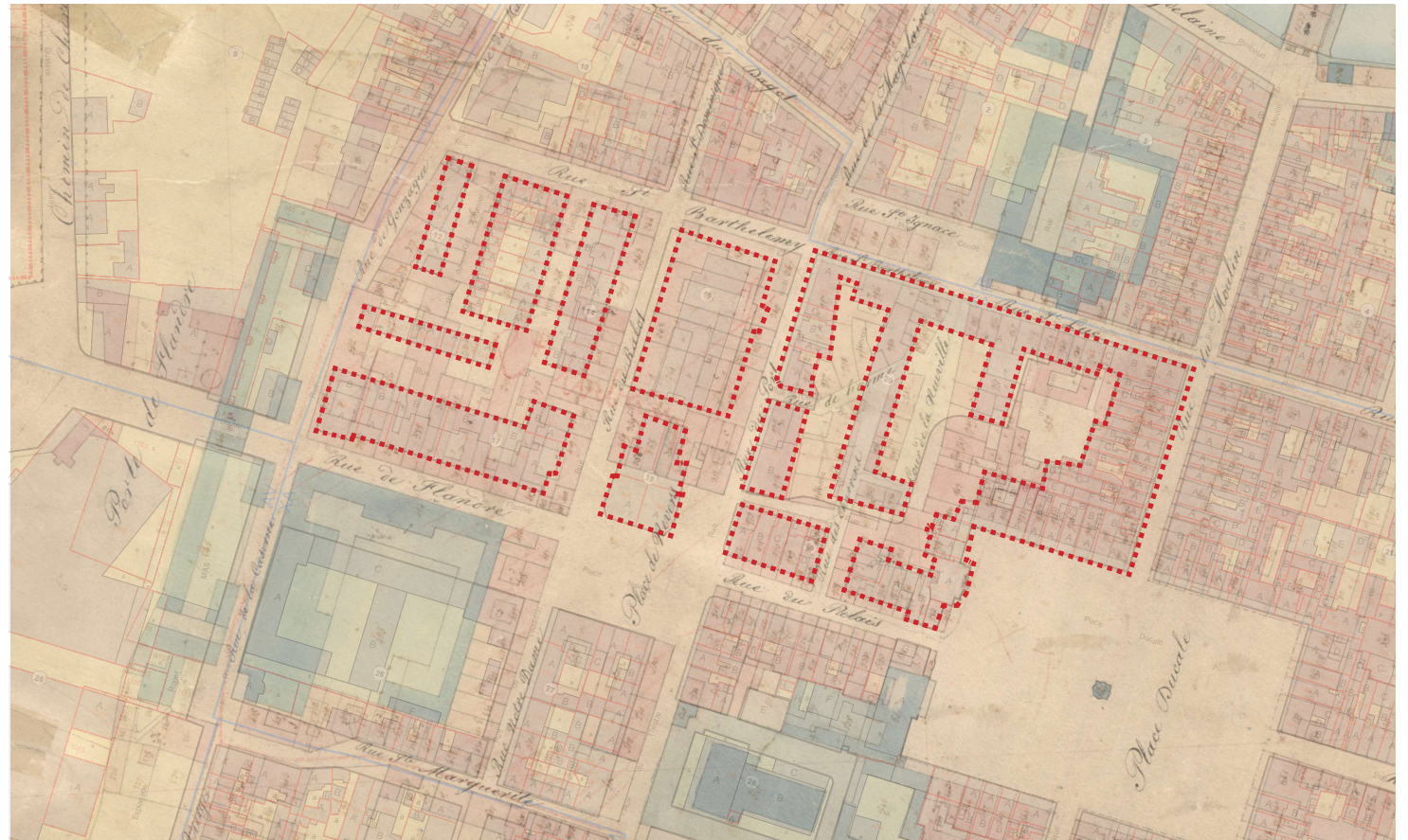


## 2. Histoire

---

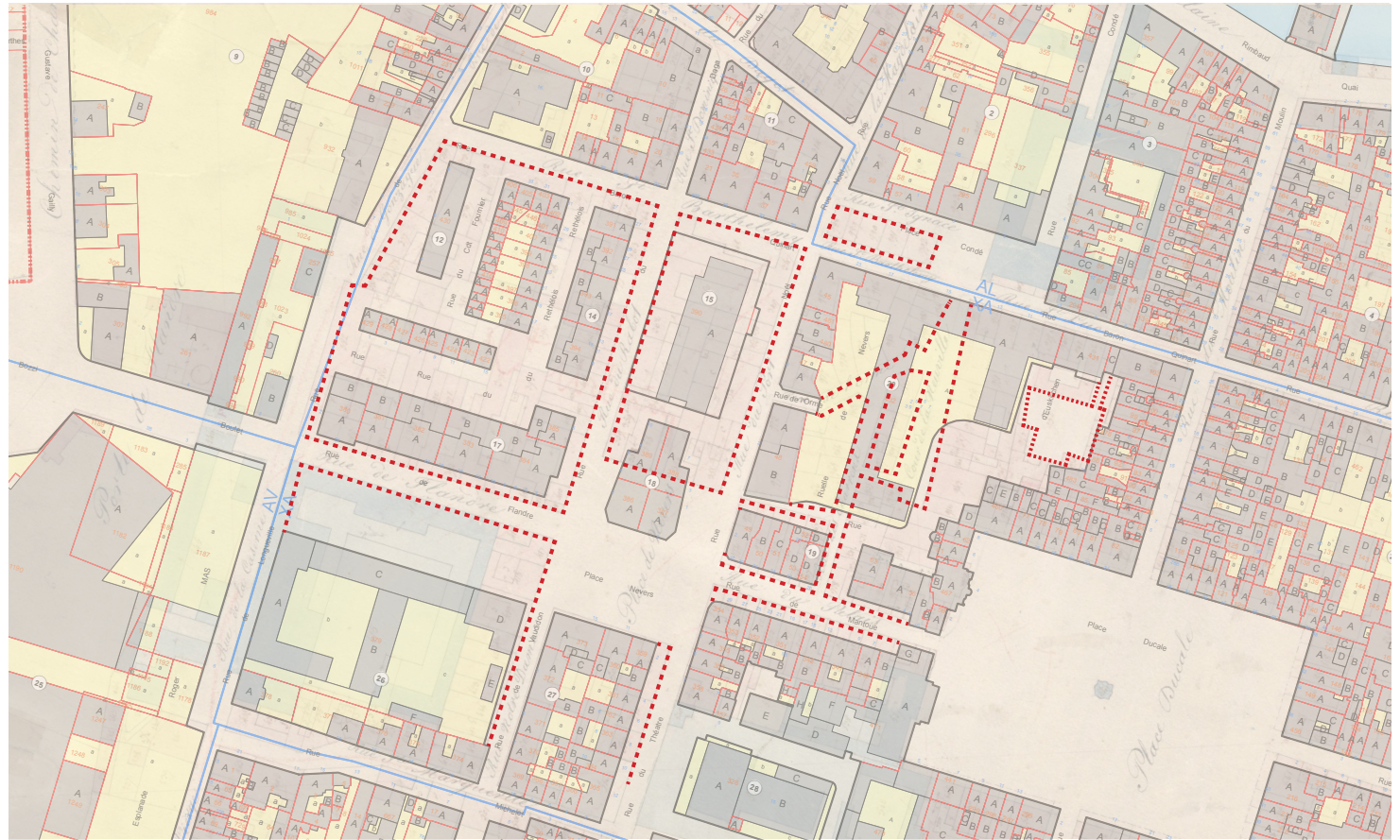


Emprise bâtie  
actuelle





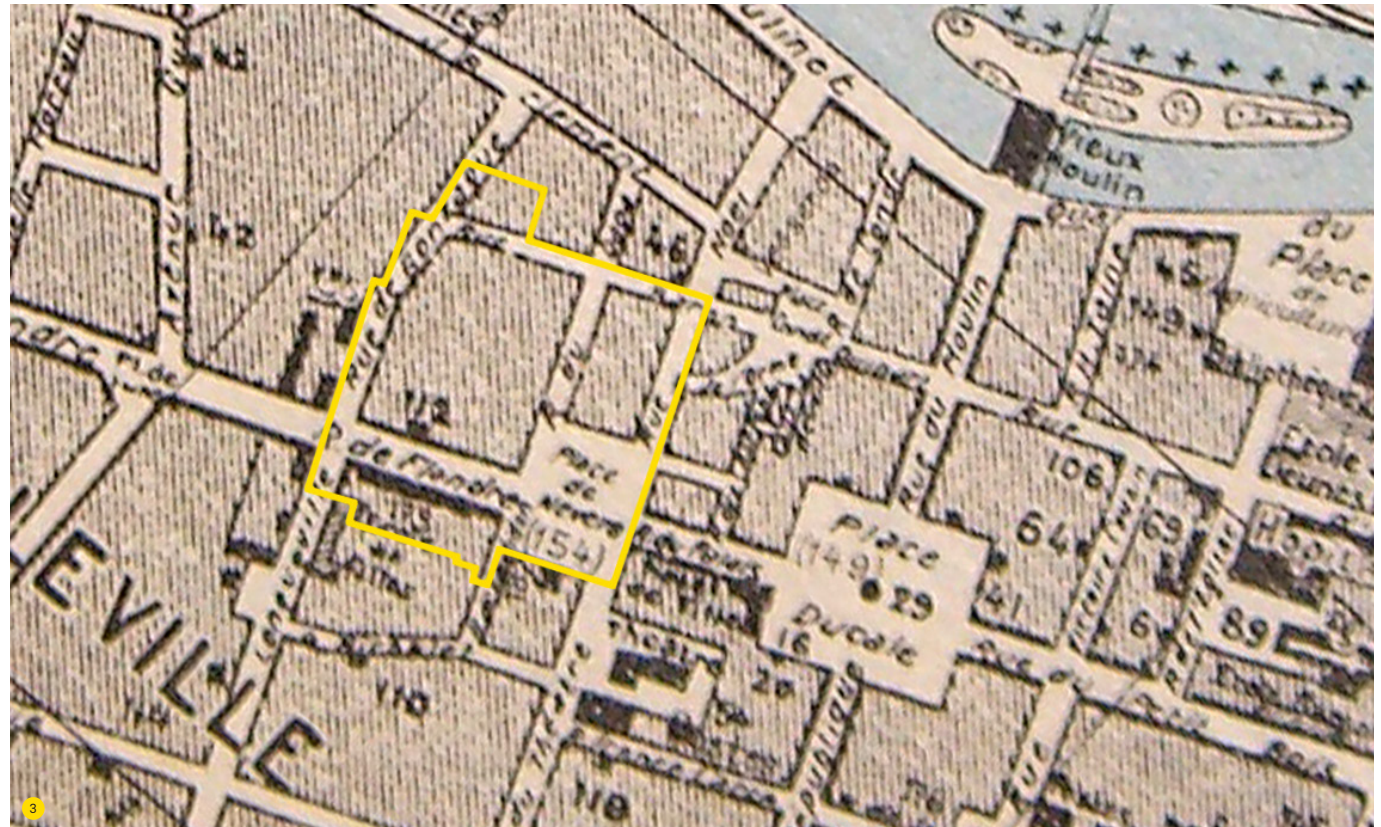
Emprise bâtie  
figurant sur le  
cadastre napoléonien  
(XIX<sup>e</sup> siècle)





# QUARTIER BÂTI SUR LES VESTIGES DU VILLAGE D'ARCHES

## Symétrie de la place de Nevers de part et d'autre de l'axe Flandre-Mantoue



1 et 2 : Cartes postales vers 1900 de la place de Nevers, vers la rue du Daga et côté rue de Flandres (2)

3 : Extrait de :  
1940 Stadtplan von Mézières-Charleville-Mohon - BNF GED-20123

# QUARTIER DÉMOLI DURANT LA GUERRE



Incendie en mai 1940. 179 immeubles détruits.


1 et 2: Charleville, place de Nevers en ruines, après la seconde guerre mondiale, BM - Ic PA 84 et 853.






3 et 4: Photographie des Ardennes dans les années 1950 et 1960. Source: AD08 3 Fi (René Robinet) et 25 Fi (Michel Arsène).

Deux types principaux d'architecture de la reconstruction :

 façades en moellons et encadrements de béton.



 façades en panneaux préfabriqués en béton lavé



# AUTRES ARCHITECTURES DE LA RECONSTRUCTION À CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Typologies d'usage variées : maisons individuelles, petit collectif, équipements...

---



9, avenue Jean-Jaurès



1, rue du musée



19, avenue d'Arches



1, rue Dubois Crancé



1-3-5, place de la Basilique



13, rue des Comtes de Rethel

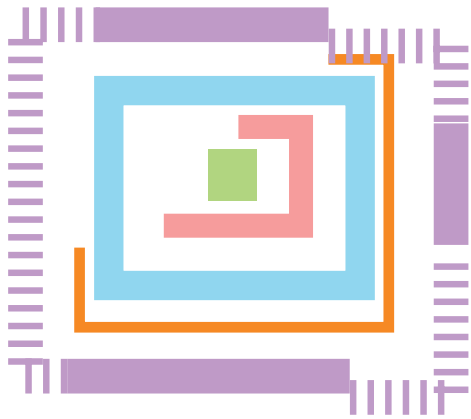


4, rue des Comtes de Rethel

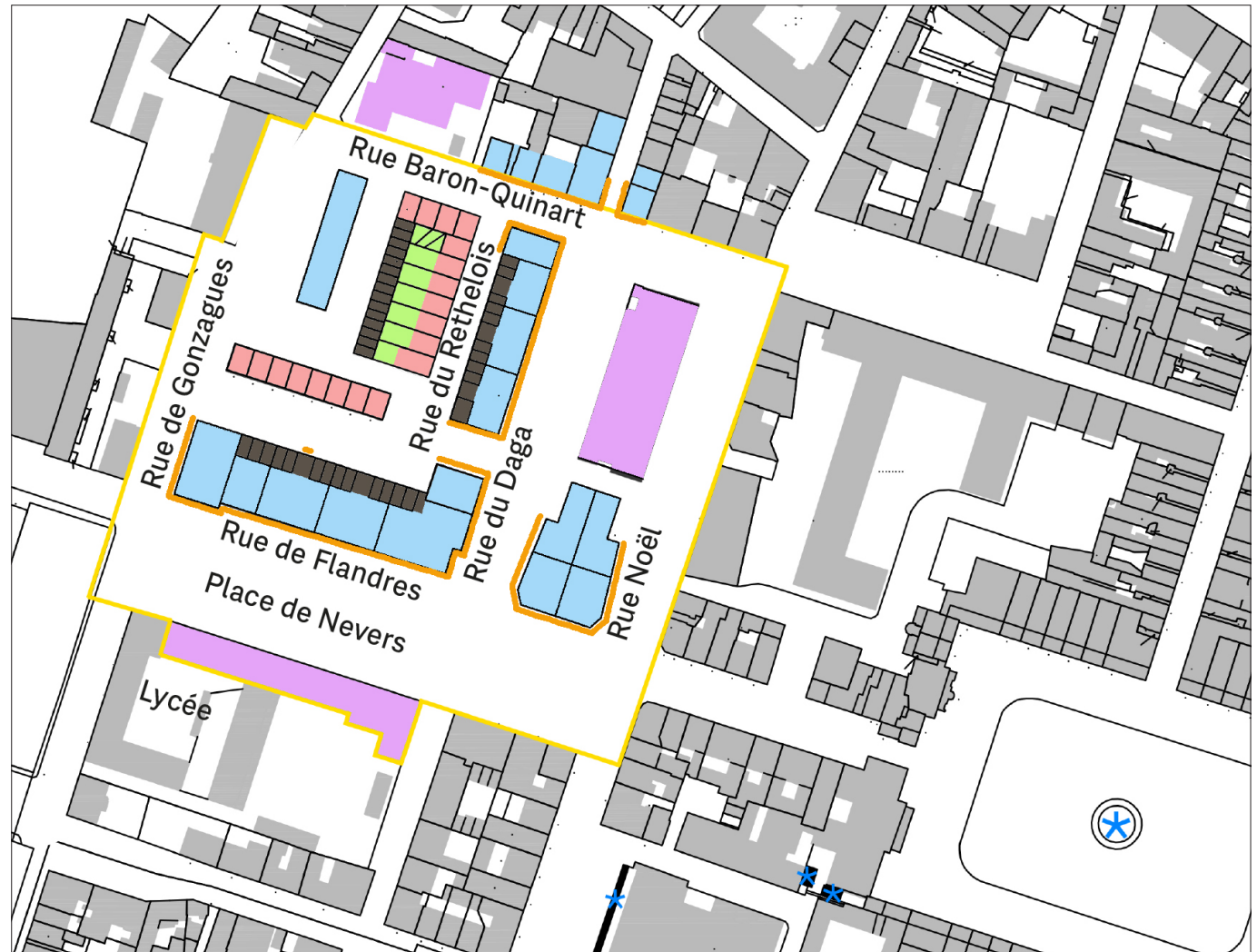
# ÎLOT NEVERS : UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE FORTE



Logique concentrique du public vers le privé :



- habitat individuel
- jardin privé
- garages
- habitat collectif
- commerces sur rue
- équipement



Type 1 : immeuble d'habitation avec commerces à rez-de-chaussée



- Ilot 18 (2 place de Nevers, 2 à 10 rue du Daga, 1 à 7 rue Noël)
- immeubles d'habitation en liaison avec le tissu urbain plus ancien au Nord (toitures ardoises à croupe).

Type 2 : immeuble d'habitation avec commerces à rez-de-chaussée<sup>24</sup> sur voie principale et garages et locaux communs en face arrière



îlot 14



arrière de l'îlot 17 : un des rares commerces ouvert vers le cœur d'îlot

Type 3 : immeuble d'habitation uniquement



îlot 12 : 4-6-8 rue de Gonzague : façade sur rue animée par les hall d'entrée et les cages d'escalier, balcon en façade arrière vers le cœur d'îlot





Type 4 : Maisons individuelles en bande :  
4-1- avec jardin et garage  
4-2- sans espace extérieur privatif



1 à 15 (impairs) rue du Rethélois (îlot 16)



arrière de l'îlot 13



jardins en coeur d'îlot 13

Type 5 : Équipements



16 rue du Baron Quintard : crèche municipale (îlot 10)



École primaire Longueville-Flandre (îlot 26)



# 3. Orientations de projet

---

# PREMIER PRINCIPE DE PROJET ARCHITECTURAL

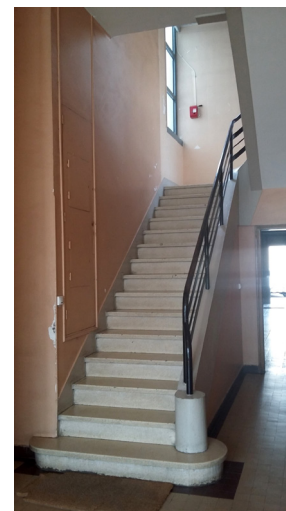
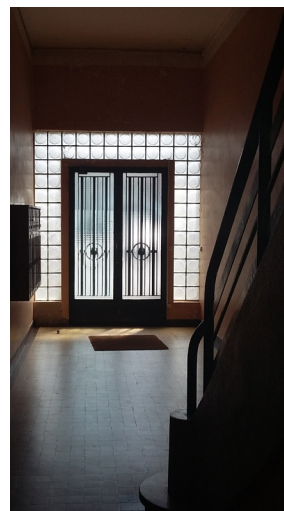
## VALORISER / CONSERVER LES ÉLÉMENTS TYPIQUES DE LA RECONSTRUCTION DES ANNÉES 1950-60

- Matériaux à conserver / retrouver :

- Façades en plaques préfabriquées en béton désactivé.
- Briques de verre Nevada.
- Menuiseries et occultations métalliques.

- Cohérence d'ensemble à conserver / retrouver / mettre en valeur :

- Trouver les dispositions ou les éléments d'origine encore en place pour servir de modèle (îlot 16 porte d'origine en place au n°13 (photos ci-contre).
- Coordonner les campagnes de travaux à l'échelle de l'îlot et non de la parcelle.



Pourquoi permettre la végétalisation ?

- Participe à la réduction des îlots de chaleur urbains.
- Réduit le risque d'inondations par la capacité à écriéter les précipitations d'eaux pluviales.
- Absorbe partiellement la pollution atmosphérique / réduit le taux de gaz à effet de serre.
- Réduit la consommation énergétique des bâtiments / améliore le confort thermique.
- Favorise la biodiversité en milieu urbain, renforce la trame verte.
- Embellit des surfaces en général dégradées / apporte de la nature en ville.



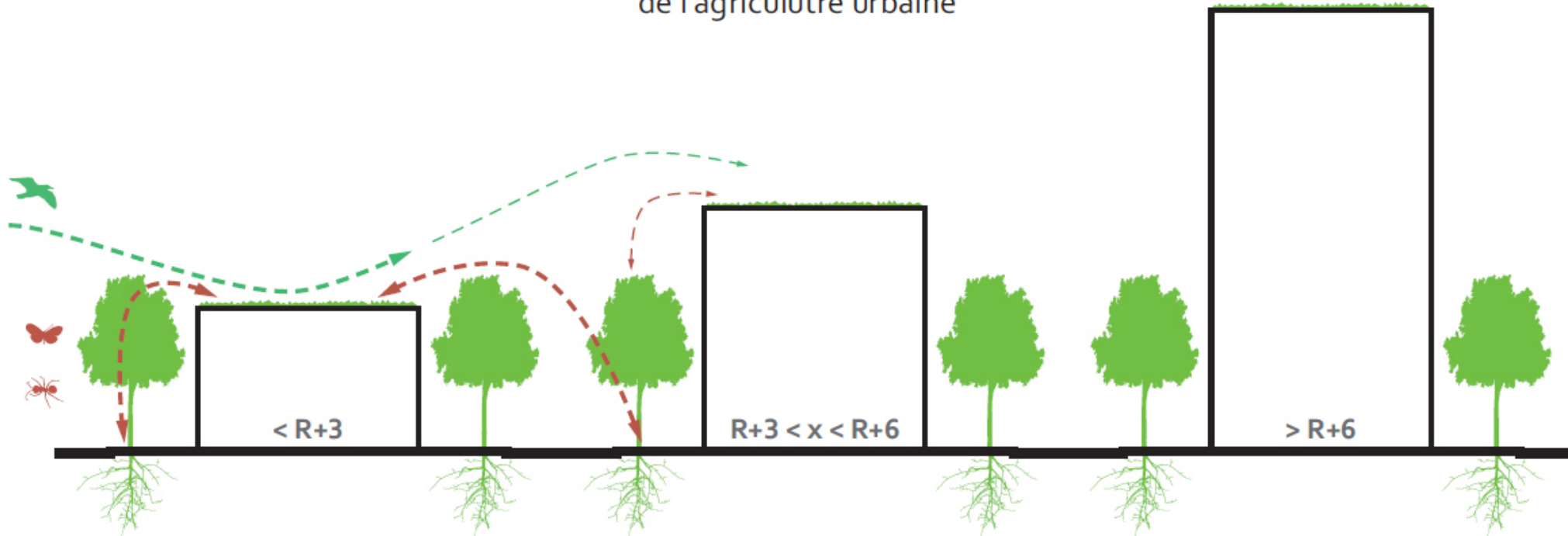
Principes d'échanges entre les milieux, au sein de la trame verte urbaine :

- - - Petite faune et insectes
- - - Oiseaux communs

De nombreux échanges entre les milieux et une forte visibilité depuis l'espace public

Une faible pollution atmosphérique, favorable au développement de l'agriculture urbaine

Un milieu peu clément (proche de la haute montagne)



Capacité portante, surface disponible, encombrement, hauteur...

## Surcharge admissible sur les toitures terrasses, par typologie de structure

Plages de surcharge permanente admissible (kg/m <sup>2</sup> )	0	25 à 50	50 à 70	70 à 110	120 à 180	180 à 350	350 à 1 200	1 200 à 2 400
Support acier ou bois (existant)								
Support acier ou bois (calculé)								
Support béton (existant)								
Support béton (calculé)								

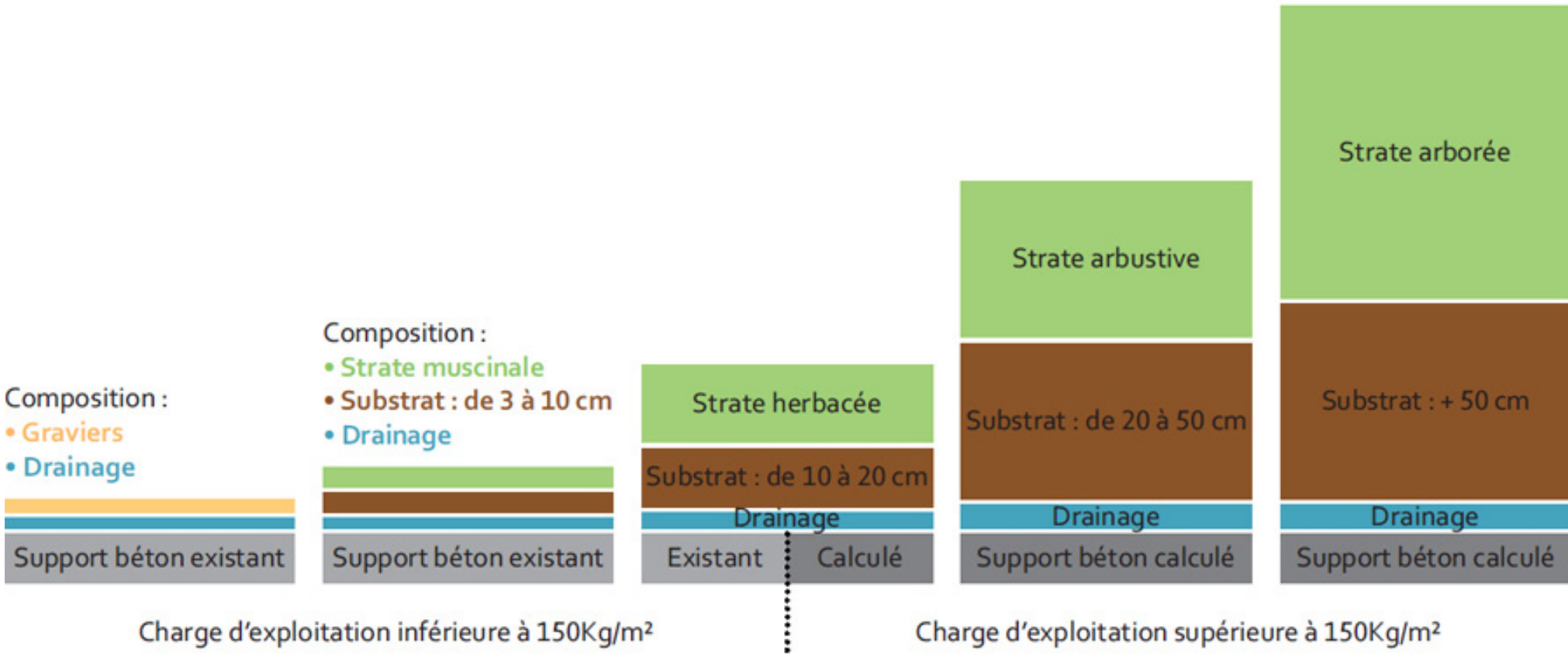
Source : ADIVET

## Surcharge induite par un complexe de végétalisation, par strate de végétation

Plages de charge permanente, comprenant l'isolation, le substrat, la végétation et la saturation en eau (kg/m <sup>2</sup> )	25 à 50	50 à 70	70 à 110	120 à 180	180 à 350	350 à 1 200	1 200 à 2 400
Revêtement en graviers							
Strate muscinale, épaisseur de substrat : moins de 3 à 10 cm		30 à 100 kg/m <sup>2</sup>					
Strate herbacée, épaisseur de substrat : de 10 à 20 cm				100 à 350 kg/m <sup>2</sup>			
Strate arbustive, épaisseur de substrat : de 20 à 50 cm						350 à 1 200 kg/m <sup>2</sup>	
Strate arborée, épaisseur de substrat : plus de 50 cm							

Tableau récapitulatif élaboré à partir de données provenant de l'ADIVET, de la DEVE, du MNHN et du CSTC

### Choix de la végétation selon le support :





Potentiels de cette typologie architecturale :

- Toitures plates avec matériau de structure en dalle béton armé et étanchéité dont la structure peut *a priori* supporter la surcharge représentée par un complexe de végétalisation.
- Surface dégagée: peu d'ouvrages techniques en toiture.
- Faible hauteur de bâti (à rez-de-chaussée).
- Visibilité de ces terrasses depuis les étages des bâtiments alentours.






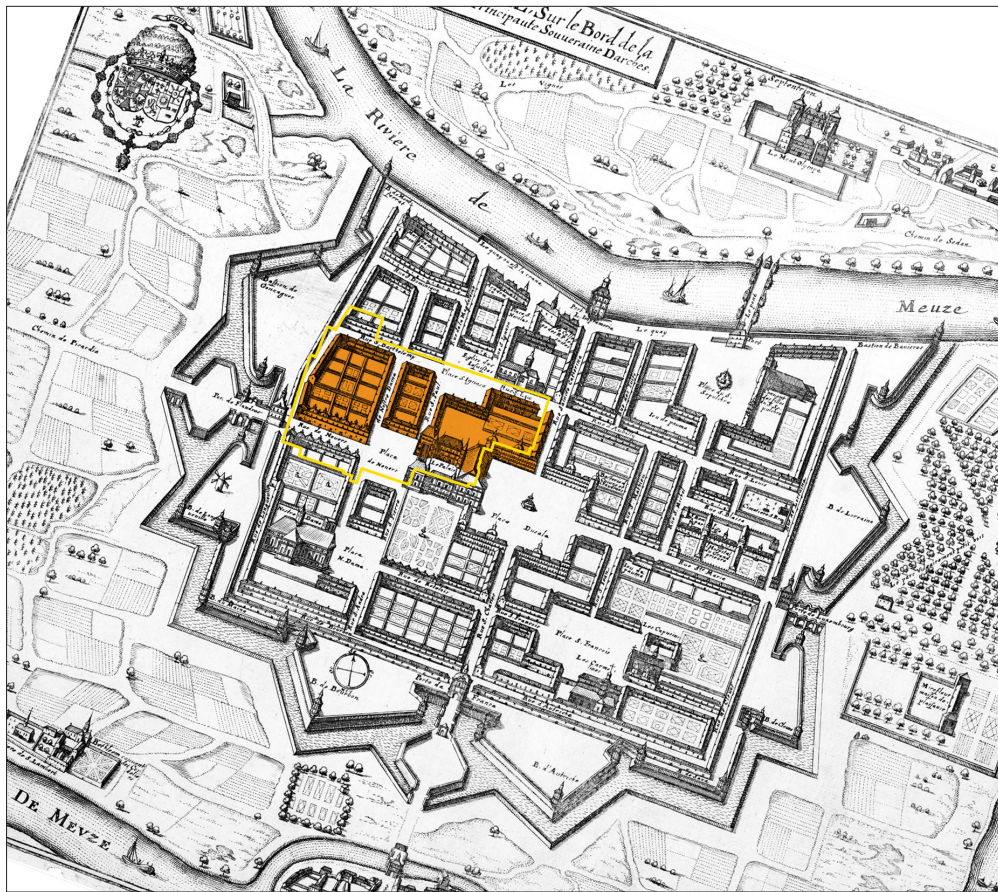
Îlot 17: toiture terrasse à R+1  
visible depuis les étages supérieurs.

## DEUXIÈME PRINCIPE DE PROJET ARCHITECTURAL : PERMETTRE UNE VALORISATION DES TOITURES

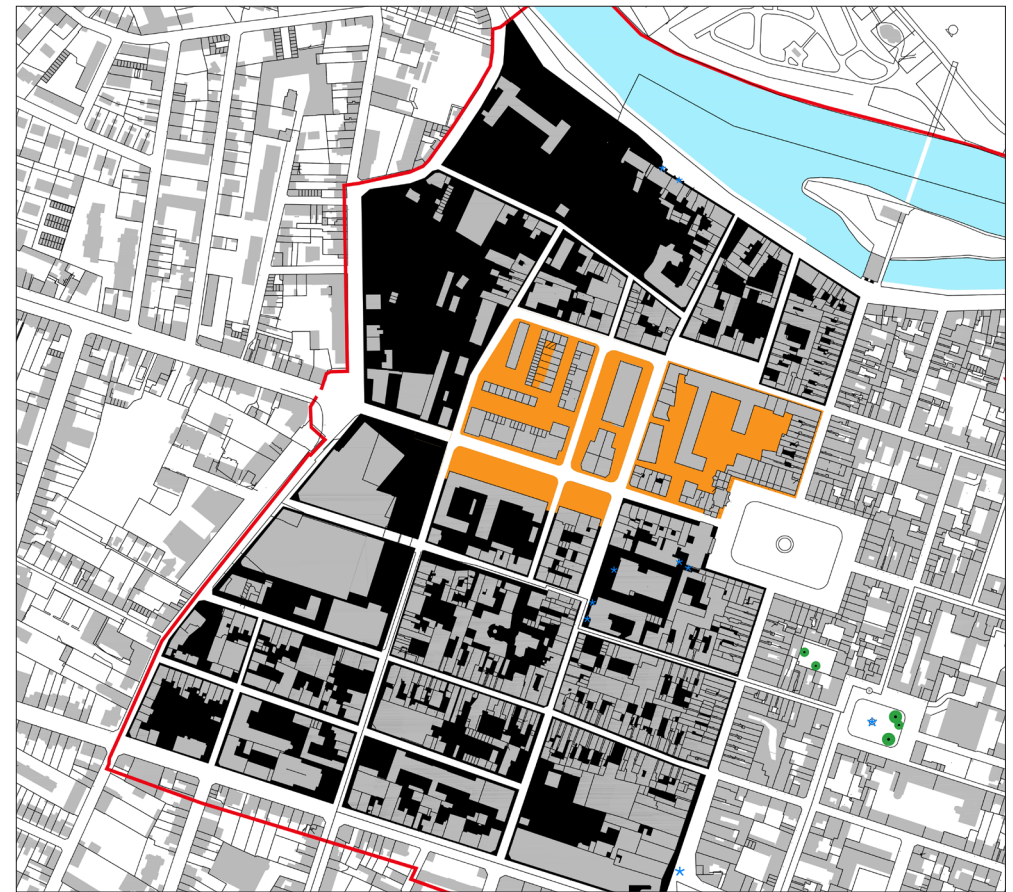
- Permettre la végétalisation des toitures terrasse à rez-de-chaussée au-dessus des boxes de stationnement (portions d'immeuble pouvant être conservées, modifiées, remplacées des îlots 14, 13, 17, l'école rue du Baron Quinard îlot 10)
- Permettre la pose de panneaux solaires / ou autre installation en toitures des immeubles hauts des îlots 12, 14, 17, 18



-  Terrasse sur immeuble haut  
panneaux solaires autorisés
-  Terrasse sur bâtiment bas :  
végétalisation autorisée
-  Toit à 2 pentes

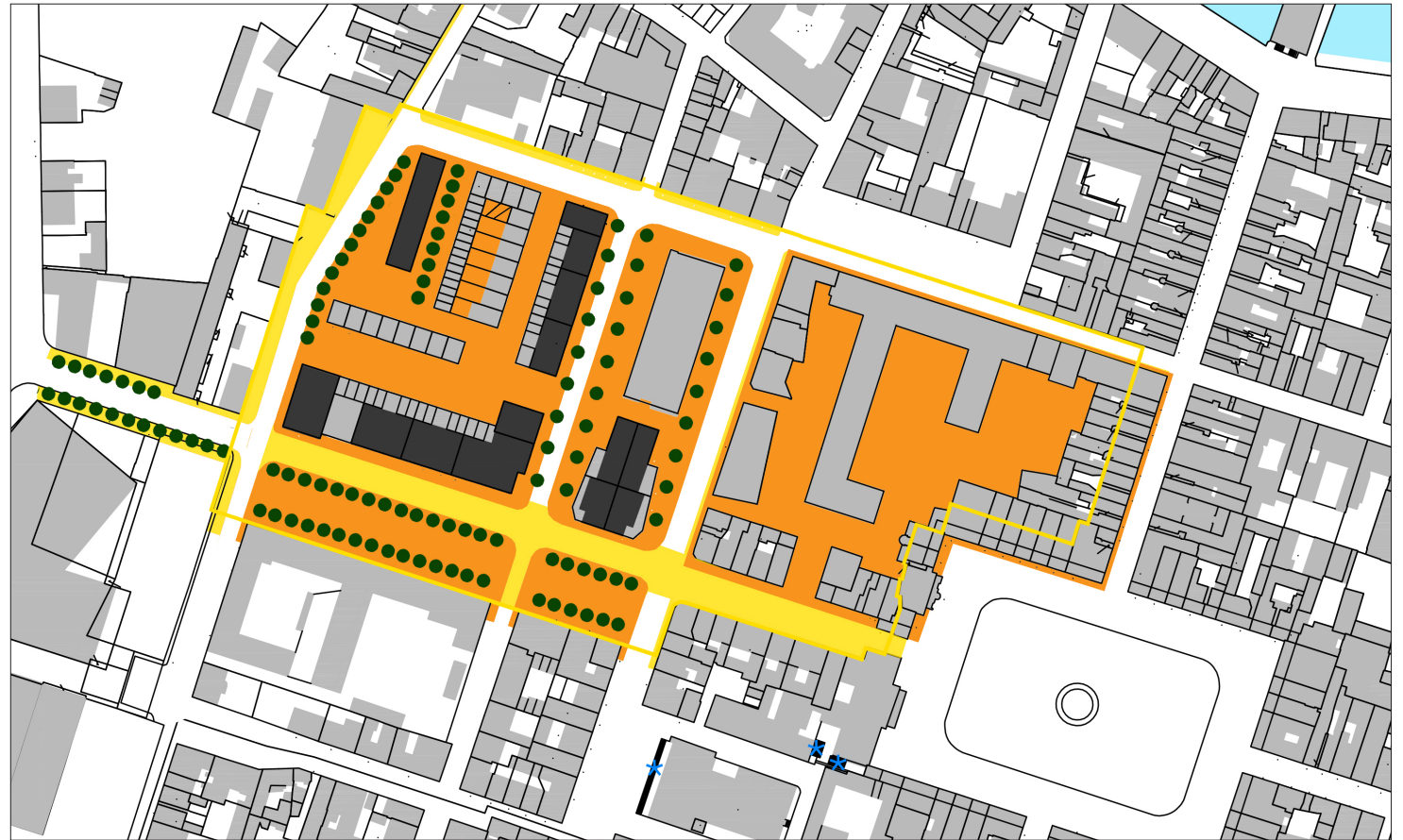
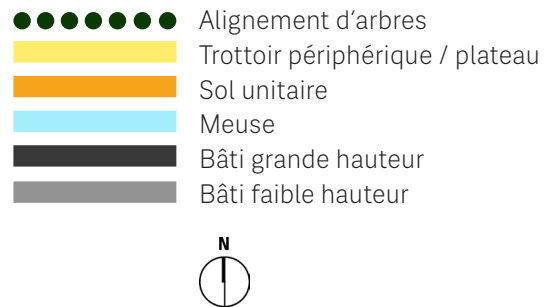


D'après Le Pourtrait de la neuve et incomparable ville de Charleville (plan projet de Charleville), 1620.

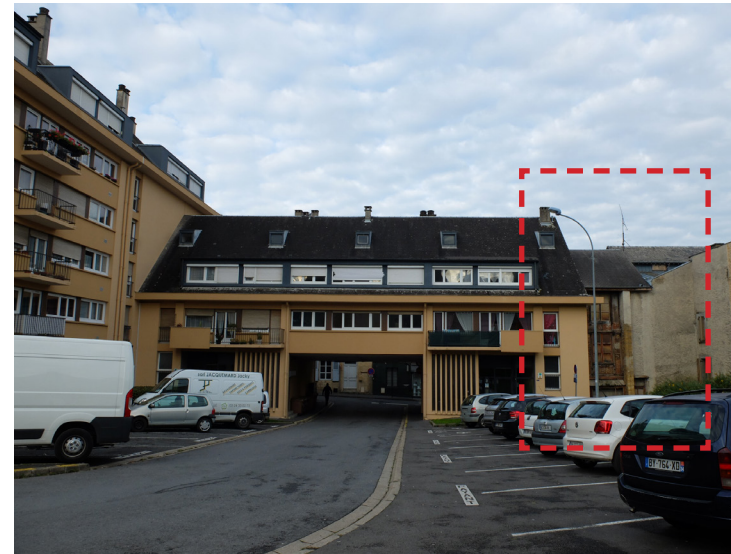
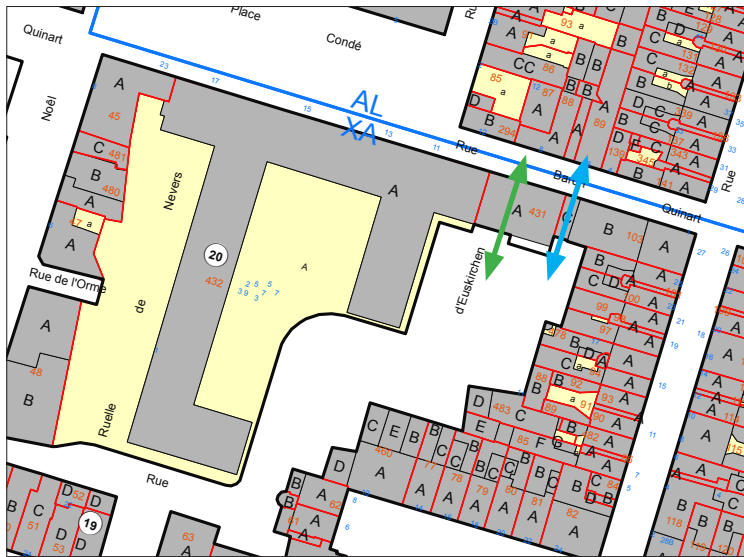


D'après le plan cadastral actuel.

- Unité du sol: matériau, nivellement.
- Maintien et renforcement de la trame viaire orthogonale.
- Gabarits de chaussée constants.
- Alignements d'arbres en pourtour.



# DEUXIÈME PRINCIPE URBAIN : MIXER LES MODES DE CIRCULATIONS ET PRIVILÉGIER LA CIRCULATION PIÉTONNE



Accès historique en cœur d'îlot:

- privé.
- cocher: piéton + voiture à cheval.
- en rez-de-chaussée de l'immeuble XA0103C: aujourd'hui muré en parpaings côté intérieur servant de stockage pour le commerce à l'angle de la rue du Moulin «le travailleur»: restauration lourde de la façade en cœur d'îlot.

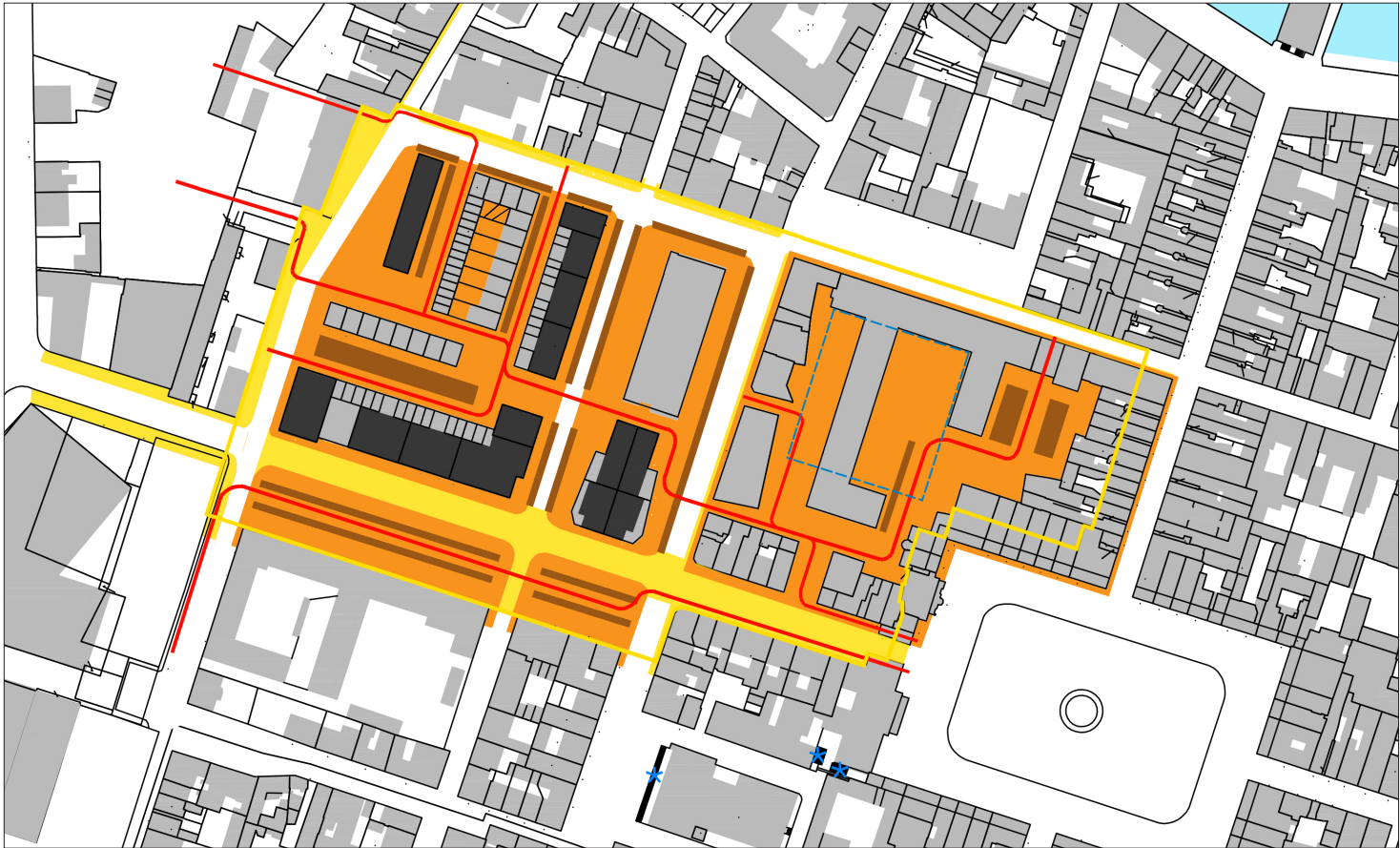
Accès actuels en cœur d'îlot:

- public.
- mixte: piéton sur trottoir étroit + automobile en chaussée large.



- Pas de chaussée en intérieur d'îlot: circulation mélangée des piétons, cycles et voitures.
- Accès au garage, au parking souterrain et stationnement en surface maintenus.
- Traversées piétonnes.

- Stationnement latéral
- Traversée piétonne
- Trottoir périphérique / plateau
- Sol unitaire
- Meuse
- Bâti grande hauteur
- Bâti faible hauteur



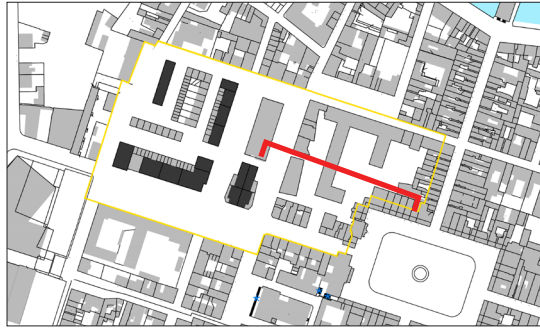
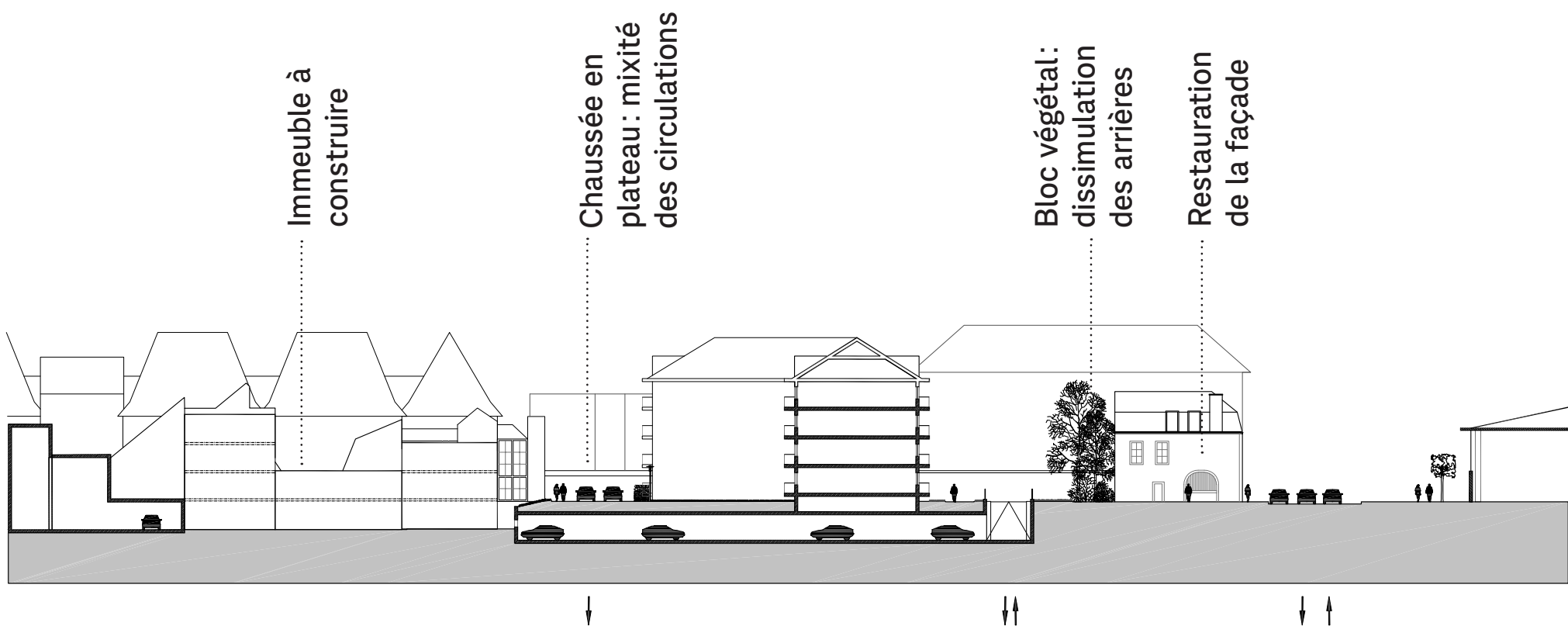
TROISIÈME PRINCIPE ARCHITECTURAL:  
RESTAURER, RENOUVELER ET METTRE EN VALEUR LES ARCHITECTURES, DISSIMULER LES ARRIÈRES



Rue de l'orme et rue Euskirchen. État actuel.













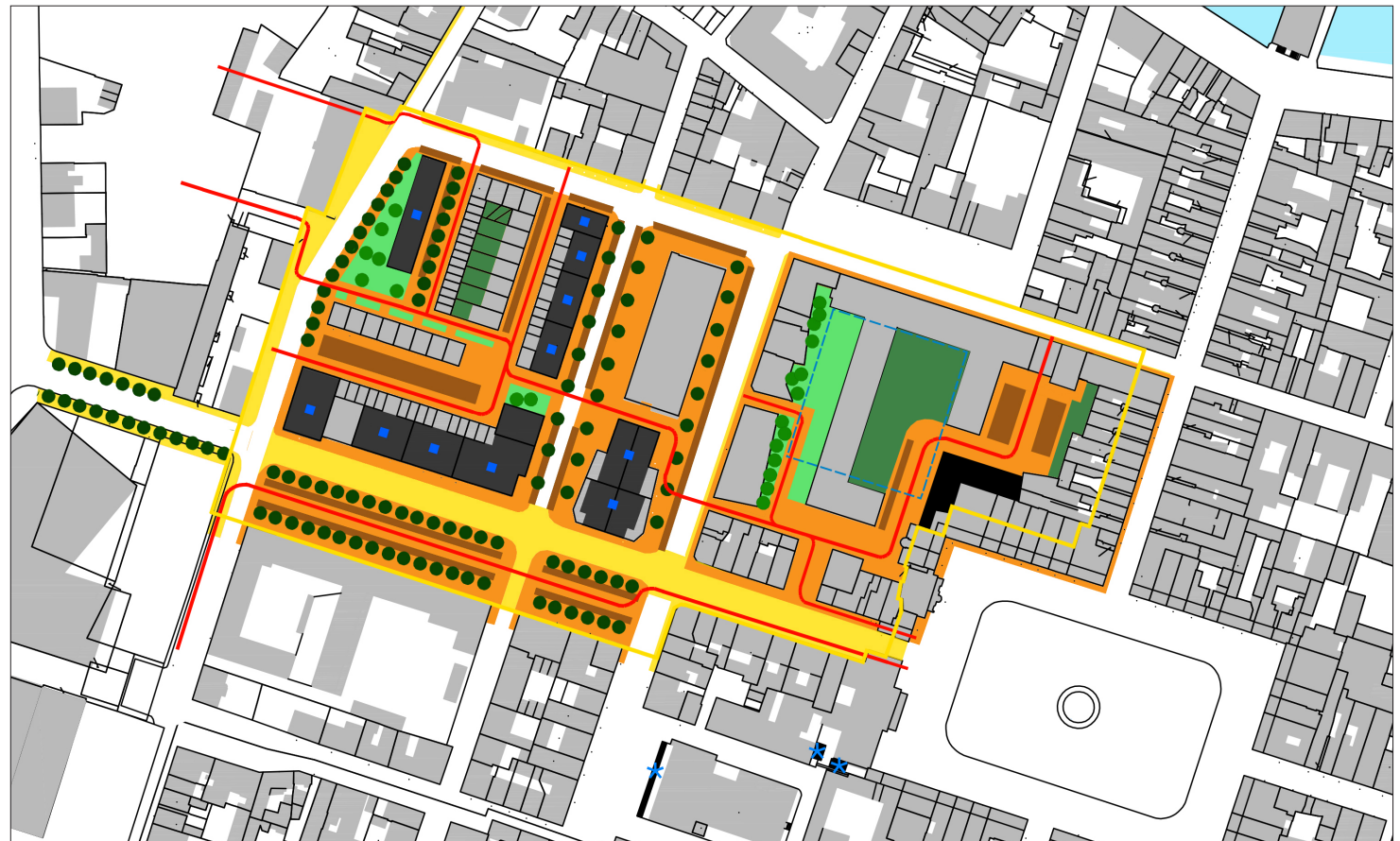




# QUATRIÈME PRINCIPE : FAVORISER DES INTÉRIEURS DE NATURE

- Maintien ou création de jardins privés et renforcement des espaces végétalisés publics.
- Alignements d'arbres en périphérie.
- Possibilité de panneaux solaires sur toitures hautes invisibles.

-  Panneau solaire
-  Jardin privé clos
-  Espace végétalisé public
-  Immeuble à construire
-  Stationnement latéral
-  Traversée piétonne
-  Trottoir périphérique
-  Sol unitaire
-  Meuse
-  Bâti



Alignement d'arbres

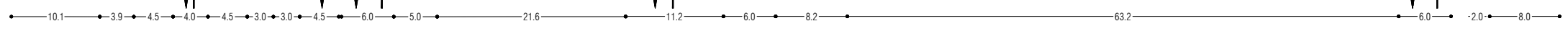
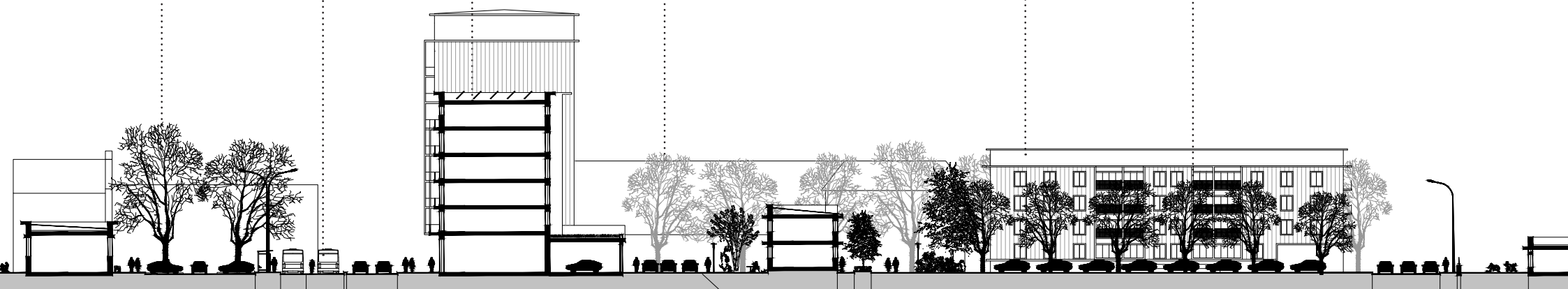
Circulation et stationnement bus

Possibilité de panneaux solaires

Alignement d'arbres périphériques

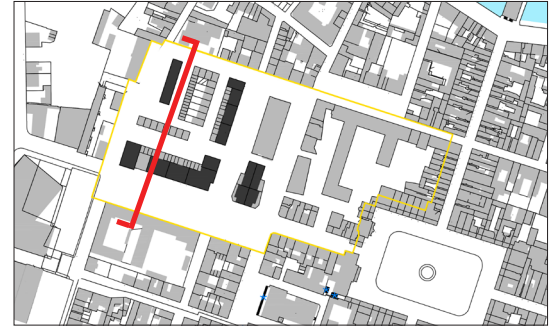
Possibilité de panneaux solaires

Alignement d'arbres interne à l'îlot



Allée du Rethellois

Rue Baron-Quinard





- Purge des enduits ciments.
- Moellons retrouvés et enduits à la chaux.
- Percements en façade suivant les trames existantes déjà réalisées.
- Végétalisation dense.
- Transformation de l'éclairage routier en éclairage urbain
- Chaussée en plateau: circulations partagées.
- Maintien du stationnement.



---

## 1. Renforcer la logique d'îlot.

- En donnant à chaque îlot un sol unitaire.
- En assurant un gabarit constant au rues périphériques.

## 2. Mixer les modes de circulations, multiplier les traversées piétonnes.

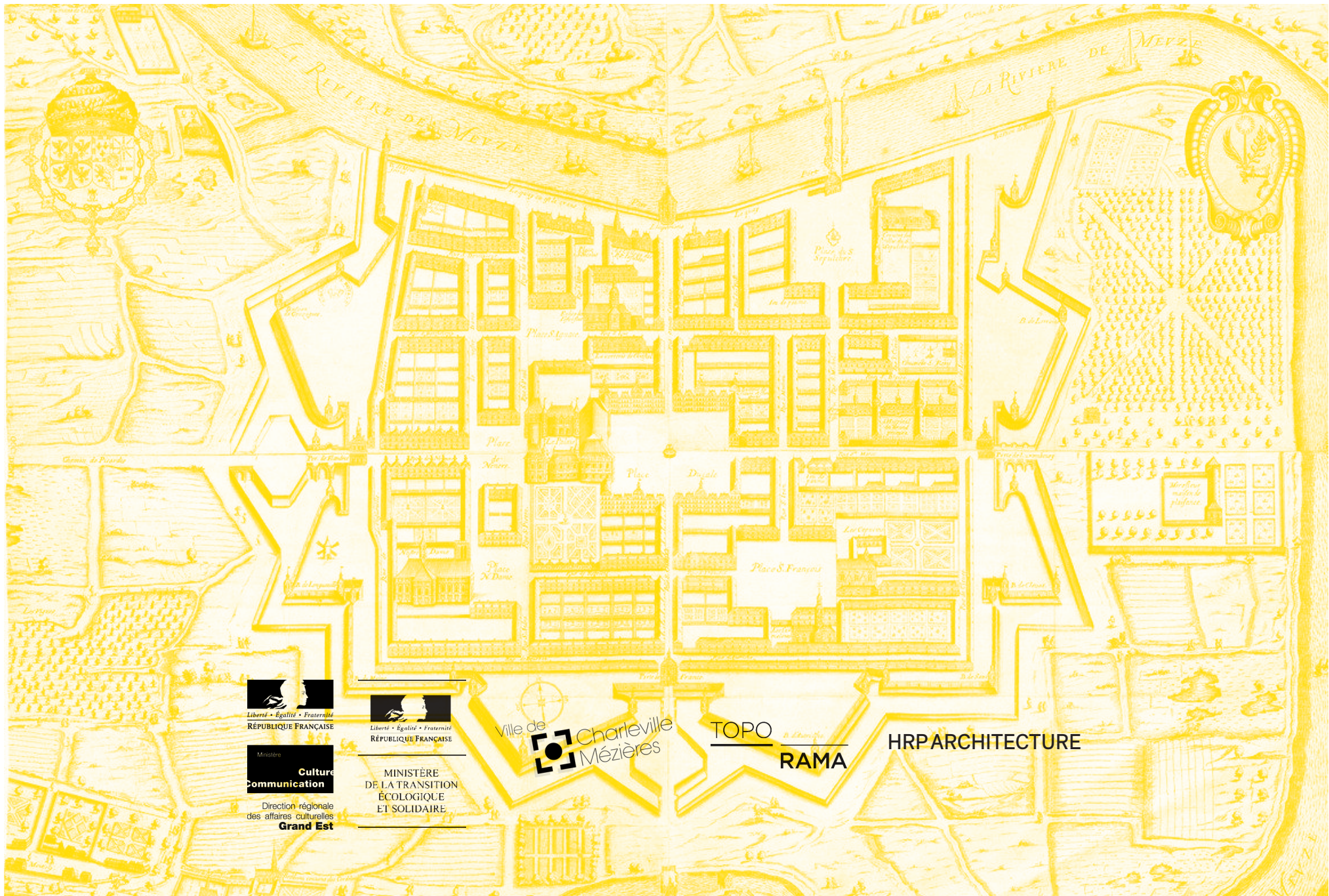
- En transformant les chaussées avec trottoir en plateaux à usage mixte.
- En préservant du stationnement dans les îlots et sur la place de Nevers.
- En préservant la porosité des îlots.
- En rationalisant le pôle bus de Nevers.

## 3. Renouveler et mettre en valeur les architectures, dissimuler les arrières.

- En autorisant des percements dans certaines façades arrière.
- En construisant dans les intérieurs d'îlot, de façon à créer de nouvelles façades.
- En restaurant et mettant en valeur l'architecture de la seconde reconstruction.

## 4. Favoriser des intérieurs de nature.

- En maintenant ou créant des espaces jardinés publics ou privés.
- En plantant des alignements d'arbres périphériques.
- En autorisant les toitures végétalisées sur les toitures terrasses à capacité portante suffisantes.
- En autorisant les panneaux solaires sur les toitures hautes invisibles.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
**Culture  
Communication**  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
**Grand Est**

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Ville de  Charleville  
Mézières

TOPO  
RAMA

HRP ARCHITECTURE